



HONORAIRES DE PRISES DE VUES

Demie Journée : 500 €

Journée : 900 €

Comprenant le traitement des images avec le tri, la colorimétrie, la mise en ligne sur lien privé.

Hors déplacements, retouche, incrustation et photomontage.

En plus :

Détourage de 8€ à 30 € par image selon la difficulté.

Technicien graphiste : 120 € de l'heure.

Les droits sont cédés pour toute la communication de l'entreprise. Site web, plaquette, flyers, carte de visite, catalogue.

Hors publication magazine et affichage publicitaire, cartes postales et agrandissements destinés à la décoration de l'entreprise ou de la collectivité.

Pour une publication magazine ou pour un affichage publicitaire les responsables doivent contacter l'auteure de la photographie pour en définir les nouveaux droits et ses conditions.

La photographe conserve le droit d'utiliser ses photographies pour un usage professionnel comme sa propre communication, l'édition de cartes postales ou les tirages d'exposition signés et numérotés.

Pour l'achat d'une photographie d'art signée et numérotée l'entreprise peut bénéficier d'une réduction d'impôt si celle ci est visible de la clientèle ou du public.

Texte de loi sur demande.

TARIF PHOTOGRAPHIE DE PRODUIT SUR FOND NEUTRE

80 € le premier objet, 15 € à 20 € les suivants si identiques.

CONDITIONS :

25 % à la commande et le solde à réception de facture.

TVA non applicable, article 293B du code général des impôts.

Code de la propriété intellectuelle N° L1313

La photographie est au même titre que la musique, une œuvre de l'esprit protégée par les droits de la propriété intellectuelle. Une mention faisant apparaître le nom de l'auteur est obligatoire lors de chaque utilisation de l' image (loi N°92-597 du 1^{er} juillet 1992).

Le photographe conserve le droit de publier les photographies